



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 49

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 206.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SMOOK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 206 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (conseillers des employeurs)/The Workers Compensation Amendment Act (Employer Advisers)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} HOWARD pour la reprise du débat.

MM. MARTIN et HELWER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les déficits chroniques nuisant aux services essentiels sera examinée le jeudi 25 juin 2015.

L'Assemblée convient de procéder à l'approbation et à la troisième lecture du projet de loi 203.

M. FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (sécurité des piétons) The Public Schools Amendment Act (Pedestrian Safety)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

MM. FRIESEN, CULLEN et SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée convient de procéder à l'approbation et à la troisième lecture du projet de loi 201.

M^{me} DRIEDGER propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 201 — *Loi sur le centenaire de l'obtention du droit de vote par les Manitobaines/The Centennial of Manitoba Women's Right to Vote Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. HELWER présente la proposition suivante :

Proposition n^o 11 : Incapacité du gouvernement provincial à faire face au problème des microbilles

Attendu :

que certains des plus beaux lacs et des plus belles rivières du Canada se trouvent au Manitoba;

que la beauté écologique et les ressources naturelles du Manitoba sont d'importants moteurs économiques pour les industries du tourisme, des loisirs et de la pêche, entre autres;

que les microbilles représentent une menace à la santé écologique des cours d'eau et des lacs manitobains;

que le gouvernement provincial actuel n'a pas réussi à collaborer avec les représentants d'industries, notamment l'Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums, ou avec le gouvernement fédéral en vue de l'élimination progressive et de l'interdiction des microbilles;

que depuis son premier mandat en 1999, le bilan du gouvernement provincial actuel en matière de gestion de l'environnement au Manitoba est épouvantable,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que le gouvernement provincial n'a pris aucune mesure pour collaborer avec des partenaires d'autres entités législatives ou avec le secteur industriel en vue de l'élimination progressive et de l'interdiction des microbilles;

que l'Assemblée législative soit exhortée à suivre l'exemple du secteur industriel et à collaborer avec le gouvernement fédéral en vue de l'élimination progressive et de l'interdiction des microbilles dans les produits de soins personnels.

Il s'élève un débat.

M. HELWER, M. le *ministre* NEVAKSHONOFF ainsi que MM. MARTIN, GAUDREAU, GERRARD et MALOWAY interviennent. M. BJORNSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (L. Wielgosh, C. Vogen, I. B. McDonald et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (C. Thompson, D. Bodner, T. Hnatiuk et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (C. Dawydick, C. Skrabek, E. Froese et autres)

Le président dépose le rapport sur les sommes versées aux députés que prévoit l'article 4 du *Règlement sur la communication de renseignements concernant les traitements, les allocations et les régimes de retraite des députés* pour l'exercice se terminant le 15 mai 2015.

(Document parlementaire n° 68)

M. le *premier ministre* SELINGER fait une déclaration au sujet de la tragédie du « rafle des années soixante ».

M. WISHART et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* BRAUN, M. MARTIN, M^{me} MELNICK, M. SCHULER et M. le *ministre* SARAN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. EWASKO pour la reprise du débat.

M. BRIESE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* CROTHERS voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. GOERTZEN pour la reprise du débat.

MM. GRAYDON et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Jeudi 18 juin 2015

M. le *ministre* CHIEF propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 18 — *Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHIEF, M^{me} STEFANSON et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* CHIEF dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 18.

(Document parlementaire n^o 69)

M^{me} la *ministre* BRAUN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* BRAUN ainsi que MM. SMOOK et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* BRAUN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* BRAUN ainsi que MM. SMOOK et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* LEMIEUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur la boxe/The Boxing Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LEMIEUX ainsi que MM. SCHULER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* LEMIEUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LEMIEUX intervient. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid